Ville de
PESSAC

Liste des délibérations du Conseil Municipal du 16 décembre 2025

aff n°DEL2025_157 : Conseil Économique, Social et Environnemental Local (CESEL) de Pessac 2022/2025 - Présentation de deux projets : sensibilisation des jeunes à la ressource en eau et requalification d'un îlot de chaleur à Cap de Bos

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération n°DEL2015_012 du Conseil Municipal du 9 février 2015 approuvant la création du CESEL de Pessac,

Considérant le droit d'initiative dont dispose le CESEL de Pessac,
Considérant la proposition du CESEL de Pessac concernant les projets de sensibilisation à l'eau des jeunes pessacais et îlot de chaleur à cap de Bos,

- d'approuver les projets sous réserve des adaptations techniques nécessaires à leur mise en œuvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document y afférent.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_158 : Délégation de service public pour la gestion du service public de la restauration collective - Contrat 2026-2030 - Choix du délégataire

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux rendu le 13 juin 2024,
Vu le procès-verbal de la Commission de Concession de Services (candidature et offre) du 28 août 2025,

Considérant que le Conseil municipal, en application des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et de ses textes réglementaires d'application s'est prononcé favorablement le 25 juin 2024 sur le principe d'une délégation de service public pour le service public de la restauration collective de la Ville de Pessac,

- d'approuver le choix de la société SODEXO, dont le siège social est situé 6, rue de la Redoute, 78043 GUYANCOURT Cedex, comme délégataire du service public de la restauration collective ;
- d'approuver les termes du contrat de délégation de service public avec cette même société ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public et ses annexes, projet de contrat joint à la présente délibération, avec la société SODEXO avec date d'effet au 1er septembre 2026 pour une durée de quatre (4) années ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toute mesure et disposition relatives à la fin de la procédure de délégation de service public ;
- que cette délibération fera l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune conformément à l'article L. 2121-24 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre les décisions relatives à l'exécution de ce contrat.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 159 : Avenant n°1 à la convention d'expérimentation et de financement entre le Groupement d'intérêt public « Europe des projets architecturaux et urbains » (GIP EPAU), Domofrance et la Ville de Pessac - Adoption

Le Conseil municipal décide :

Considérant :

- le projet de réhabilitation de la tour 8 en changement d'usage en vue d'une réplicabilité et l'aménagement de la coulée verte au sein du quartier de Saige à Pessac,
- l'opportunité de poursuivre le programme expérimental de l'Etat pour conduire et réaliser cette opération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'expérimentation et de financement entre le GIP Europe des projets architecturaux et urbains et la commune de Pessac et Domofrance – « Quartiers de demain – site de Pessac : quartier de Saige ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 160 : Projet des équipements PRU (Projet de renouvellement urbain) du quartier de Saige

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le lancement des projets sur le groupe scolaire Édouard Herriot, la crèche Serpentine, et la construction du gymnase ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à lancer les différentes consultations nécessaires ;
- d'autoriser le Maire le Maire à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires à la concrétisation du projet ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être attribuées dans le cadre de la mise en œuvre de ces projets ;
- que les crédits seront inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget de la commune.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 161 : Bordeaux Métropole - Rapport d'activité et Compte Administratif 2024 - Présentation

Le Conseil Municipal décide :

- de prendre acte de la présentation du rapport annuel d'activités et de la synthèse du compte Administratif de Bordeaux Métropole pour l'année 2024.

Il est pris acte du présent rapport.

aff n°DEL2025 162 : Rapport de la CLECT 2025 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération du conseil municipal approuvant le rapport de la CLECT du 15 novembre 2024 et le montant des attributions de compensation pour 2025,
Vu le rapport d'évaluation des charges transférées adopté par les membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) lors de la séance du 6 novembre 2025,

Considérant que le rapport de la CLECT du 6 novembre 2025 doit faire l'objet d'un accord par délibérations concordantes des Conseils municipaux des communes membres,

- d'approuver le rapport définitif de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) en date du 6 novembre 2025 joint en annexe ;
- d'autoriser l'imputation d'une part de l'attribution de compensation en section d'investissement et d'arrêter pour 2026 le montant de l'attribution de compensation d'investissement à verser à Bordeaux Métropole à 1 166 670 € et le montant de l'attribution

de compensation de fonctionnement à verser à Bordeaux Métropole à 10 512 183 € ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire ;
- de dire que, conformément aux dispositions prévues par les instructions budgétaires et comptables, l'attribution de compensation de fonctionnement (ACF) à verser à Bordeaux Métropole sera imputée en dépense au compte 739211 dans le budget 2026 de la commune et l'attribution de compensation d'investissement (ACI) à verser à Bordeaux Métropole sera imputée en dépense au compte 2046 dans le budget 2026 de la commune.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 163 : RNS 2024-2025 Convention cadre services communs avenant n°10 et convention de remboursement
Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération n°2015/0227 du 29 mai 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté le schéma de mutualisation métropolitain,
Vu la délibération n°2015/0533 du 25 septembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les mécanismes de financement de la mutualisation,
Vu la délibération n°2015/772 du 18 décembre 2015 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté les conditions de mise à disposition des matériels et bâtiments nécessaires aux activités mutualisées,
Vu la délibération n°2016/62 du 12 février 2016 par laquelle Bordeaux Métropole a adopté la révision des AC 2016 des communes membres,
Vu la délibération n°2016-602 du 21 octobre 2016, portant mutualisation-régularisation compétence propreté – communes du cycle 1 – ajustement des attributions de compensation de l'exercice 2016 et suivants,
Vu la délibération n°2017-25 du 27 janvier 2017 portant création de l'AC d'investissement,
Vu la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac signée en date du 14 décembre 2015, et ses avenants n°1,2,3,4,5, 6, 7 et 8,
Vu l'avis de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 6 novembre 2025,

Considérant la volonté des parties de réviser les niveaux de services en application de l'article 13 de la convention cadre de création de services communs,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
 - l'avenant n°10 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la commune de Pessac portant Révision de niveaux de services 2024/2025 ;
 - la convention de remboursement des révisions de niveaux de service 2025 ;
- Et d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à cette affaire.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025 164 : Recensement de la Population 2026 - Recrutement et rémunération d'agents recenseurs
Le Conseil Municipal décide :

Vu le décret 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

- d'autoriser le recrutement d'agents recenseurs pour la campagne 2026, par voie externe ou auprès des agents municipaux ;

- de fixer à 1468 € nets la rémunération des agents recrutés en qualité d'agents recenseurs, sous réserve qu'ils aient accompli la totalité de la mission (soit 200 logements en moyenne) ou au prorata de la réalisation le cas échéant ;
- de rémunérer les heures de formation obligatoire à hauteur du SMIC horaire ;
- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_165 : Services d'assurance - Attribution marchés - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 novembre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :

lot 1 (assurance responsabilité civile) : PARIS NORD ASSURANCES SERVICES, TOUR CB21 16 Place de L'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, courtier mandataire et AREAS DOMMAGES 47-49 Rue de Miromesnil, 75008 PARIS, société porteur du risque, pour un montant de prime annuelle de 71 547,00 € T.T.C.
lot 2 (assurance protection juridique agents, élus et personne morale) : SMACL Assurances SA, 141 avenue Salvador Allende, 79031 NIORT CEDEX pour un montant de prime annuelle de 6 316,32 € T.T.C.
lot 3 (assurance tous risques exposition) : WILLIS TOWERS WATSON, 5 avenue Raymond Manaud, BP 30015, 33522 BRUGES CEDEX, courtier gestionnaire et ALLIANZ IARD, 1 cours Michelet, CS 30051, 92076 PARIS LA DEFENSE CEDEX, compagnie d'assurance porteur du risque, pour un montant de primes annuelles « expositions permanentes » de 566,84 € T.T.C., « expositions temporaires » de 50 € TTC minimum par exposition.

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_166 : Fourniture de carburants et prestations associées - Attribution marchés - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2025,

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés et autres documents y afférents avec les attributaires suivants :

lot 1 (achat de carburants, services de péage et lavage par cartes accréditives de paiement) : TOTALENERGIES MARKETING FRANCE, 562 avenue du Parc de l'Ile, 92029 NANTERRE
lot 2 (achat et livraison de gasoil non routier de qualité supérieur) : DYNEFF SAS, 1300 avenue Albert Einstein, 34000 MONTPELLIER

- d'inscrire les crédits au chapitre 011 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_167 : Exercice 2025 - Décision modificative n°3 - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à l'adoption du projet de Décision Modificative n°3 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, l'Adjointe aux Finances, à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_168 : Exercice 2025 - Autorisations de programme et crédits de paiement - Actualisation n°4 - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver, conformément à l'annexe jointe à la délibération, l'actualisation des autorisations de programme et des crédits de paiement.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_169 : Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2026
Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement mentionnées dans la délibération avant le vote du Budget Primitif 2026 ;
- d'inscrire les crédits au Budget Primitif 2026 sur les chapitres indiqués dans la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_170 : Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Pessac - Subvention annuelle 2026 - Versement par anticipation d'une avance - Autorisation
Le Conseil Municipal décide :

Vu la délibération du 1er avril 2025 qui a accordé une subvention au CCAS d'un montant de 6 020 000 €,

- d'approuver le versement d'une avance sur la subvention accordée au CCAS égale au quart du montant alloué en 2025, soit 1 505 000 € ;
- d'inscrire cette dépense au chapitre 65, fonction 420, article 657362 ouvert au budget 2026.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_171 : SARL Encre blanche - renouvellement du bail commercial
Le Conseil Municipal décide :

Vu le bail commercial conclu entre la commune et Encre Blanche concernant les locaux communaux situés 15 place de la Vème République ;

Considérant qu'Encre Blanche exerce une activité de librairie contribuant à l'animation culturelle et commerciale du centre-ville,
Considérant que le bail actuel arrive à échéance le 20 décembre 2025 et qu'il convient d'assurer la continuité de cette activité,
Considérant que le maintien de ce commerce répond à l'intérêt général en favorisant l'accès à la culture et en soutenant le dynamisme économique local,

- de renouveler le bail commercial pour une durée de neuf ans à compter du 21 décembre 2025 tel que présenté en annexe à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit bail commercial ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_172 : Bois des Sources du Peugue - Renouvellement des baux avec Totem France, Bouygues Télécom, Free et SFR
Le Conseil Municipal décide :

- d'autoriser le renouvellement du bail entre la commune de Pessac et Totem France tel que présenté en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser le renouvellement des baux entre la commune de Pessac et les opérateurs

Bouygues Télécom, Free et SFR tels que présentés en annexe de la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits baux ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 75 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Laure CURVALE, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD

aff n°DEL2025_173 : Mise en œuvre et suivi du plan de gestion du Bois des Sources du Peugue pour l'année 2026 - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les actions à mener en 2026 au Bois des Sources du Peugue dans le cadre du plan de gestion signé en 2019 avec l'Office National des Forêts.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_174 : Renouvellement convention de partenariat La Poste - Mairie de quartier 1 agence postale communale

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la volonté de La Poste de limiter la durée des conventions à un an, et la garantie apportée d' une indemnisation forfaitaire de 40 € par mois,

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_175 : Renouvellement convention de partenariat La Poste - Mairie annexe de Toctoucau agence postale communale

Le Conseil Municipal décide :

Considérant la volonté de La Poste de limiter la durée des conventions à un an, et la garantie apportée d' une indemnisation forfaitaire de 40 € par mois,

- d'approuver la convention de partenariat ci-jointe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_176 : Développement de liens socio-éducatifs avec des enfants en situation de handicap - Unis-Cité - Convention - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le projet de convention entre la Ville de Pessac et l'association Unis-Cité destinée à développer les liens sociaux avec des enfants en situation de handicap ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association Unis-Cité ;
- d'approuver le versement d'une subvention de 7 500,00 € à l'Association Unis-Cité et le versement de 57,42 € par mois à chaque volontaire, dans la limite de 6 personnes et sur une durée de 8 mois ;
- et d'inscrire les crédits au chapitre 65 – article 65748 – fonction 288 du budget et au chapitre 11 – article 6228 – fonction 288 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_177 : Dérogation au repos dominical - Ouvertures dominicales des commerces - Année 2026

Le Conseil Municipal décide :

Considérant que le nombre de dimanches au cours desquels le congé dominical supprimé

excède cinq,
Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'avis du Conseil Municipal,

- d'émettre un avis favorable à l'ouverture dominicale, après recueil de l'avis conforme du conseil de Bordeaux Métropole, pour les dimanches 11 janvier, 31 mai, 29 novembre, 6 décembre, 13 décembre, 20 décembre, 27 décembre 2026 pour le commerce de détail (hors automobile) et les dimanches 18 janvier, 15 mars, 14 juin, 13 septembre et 11 octobre 2026 pour le commerce automobile ;
- de prendre un arrêté fixant la liste des ouvertures dominicales en 2026 selon le calendrier proposé après avis du Conseil Municipal ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches requises par les articles L3132-26 et R3132-21 du Code de Travail.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Patrick CHAVAROT, Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ, Stéphane COMME, Laure CURVALE, Sylvie BRIDIER, Michaël RISTIC, Christel CHAINEAUD, Benoist REMEGEAU

aff n°DEL2025_178 : Bibliothèque Centre Documentaire (B.C.D.) - Renouvellement du dispositif dans des établissements scolaires de Pessac - Approbation

Le Conseil Municipal décide :

Vu la convention établie pour les bibliothèques d'écoles inscrites ou souhaitant s'inscrire dans le cadre de ce dispositif,

Considérant la nécessité de maintenir les modalités de fonctionnement du dispositif B.C.D. dans le cadre d'un protocole d'accord passé entre la Ville de Pessac, l'Inspection Académique et les directeurs de chaque établissement scolaire concerné,

- d'approuver les termes de la convention d'accord pour l'année scolaire 2025/2026, entre la Ville de Pessac, l'Inspection Académique et les établissements scolaires concernés ;
- d'autoriser le renouvellement du présent protocole par tacite reconduction dans la limite d'une durée maximale de 3 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_179 : Renouvellement licences d'entrepreneur de spectacle pour la Ville de Pessac

Le Conseil Municipal décide :

Vu la nécessité de garantir la continuité et la sécurité de l'organisation des spectacles vivants sur le territoire de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur,
Vu le rôle de la Ville de Pessac en matière de diffusion culturelle et d'animation artistique,

Considérant que la Ville de Pessac est déjà titulaire de ces licences et que leur renouvellement est nécessaire pour la continuité des manifestations culturelles organisées par la collectivité,
Considérant que le renouvellement de ces licences permet de garantir le respect des obligations légales et réglementaires, la sécurité des spectateurs et la qualité des spectacles proposés,

- de renouveler l'ensemble des licences d'entrepreneur de spectacles vivants détenues par la Ville de Pessac pour la période à venir, conformément à la réglementation en vigueur ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_180 : Association Artothèque Les Arts au Mur - Convention pluriannuelle d'objectifs multipartite 2026-2029
Le Conseil Municipal décide :

Vu le projet porté par l'association Les Arts au Mur Artothèque de Pessac dans sa dimension artistique et partenariale,

Considérant l'engagement historique fort et constant de la Ville de Pessac dans le soutien aux actions mises en place par l'association Les Arts au Mur Artothèque de Pessac,
Considérant la nécessité de pérenniser et formaliser les partenariats mis en place par la signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs,

- d'approuver les termes de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'État – la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Gironde, la Ville de Pessac et l'association Les Arts au Mur portant sur les années 2026 à 2029 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant ;
- de dire que les crédits seront prélevés au chapitre 65 – pour les subventions de fonctionnement et au chapitre 204 pour les subventions d'investissement.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_181 : Ecole de Musique de Pessac - Convention annuelle d'objectifs 2026 - Approbation
Le Conseil Municipal décide :

Considérant la nécessité de formaliser les engagements de la Ville en faveur de l'apprentissage et de la pratique musicale pour tous, notamment par son soutien à l'École de Musique de Pessac, issue de la fusion de l'Espace Musical de Pessac et de l'École de Musique Verthamon-Haut-Brion, par la signature d'une convention d'objectifs pour l'année 2026,
Considérant la nécessité de préciser dans cette convention la nature des actions soutenues par la Ville de Pessac, correspondant : en section de fonctionnement, à un soutien au fonctionnement général de l'association, à une aide portant sur la mise en place d'un jury d'examen et à un soutien accordé pour la mise en place de tarifs privilégiés déterminés en fonction du quotient familial ; et en section d'investissement à un soutien destiné à l'achat d'instruments de musique et/ou de matériel pédagogique,

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs avec ladite association portant sur l'année 2026 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les documents s'y rapportant, en particulier ceux précisant les montants des subventions allouées à l'association par la Ville durant l'exercice budgétaire 2026 qui auront préalablement été approuvées par le conseil municipal et fait l'objet de délibérations ;
- de dire que les crédits relatifs à cette opération seront inscrits du budget de la Ville sur l'imputation 65 et 204.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_182 : Associations - Subventions - Répartition 2025 n°7
Le Conseil Municipal décide :

- de procéder à la répartition des crédits de subventions conformément au tableau annexé à la délibération.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

aff n°DEL2025_183 : Exploitation des installations thermiques - avenant n° 10 au marché n°2019-1905 - Autorisation de signer

Le Conseil Municipal décide :

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 9 décembre 2025,

- d'approuver la passation d'un avenant n°10 au marché 2019-19025 conclu avec l'entreprise ENGIE SOLUTIONS ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant ;
- d'inscrire les crédits au chapitre 11 du budget.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 21h33.